

APRÉVA

ÊTRE ACCOMPAGNÉ GRÂCE AUX SERVICES APRÉVASSIST',
ÇA FAIT DU BIEN.



En tant qu'adhérent Apréva, vous bénéficiez aussi de services d'assistance en cas de coups durs.

SOUTIEN PAR TÉLÉPHONE

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



- Etat de stress ou travail
- Souffrances psychologiques
- Difficultés scolaires...

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



- Soutien à la parentalité
- Aide au départ en retraite...
- Aide aux aidants

CONSEILS ET INFOS MÉDICALES

(délivrés par des médecins)



- Maladies professionnelles
- Addiction et comportements excessifs
- Diététique
- Réaction aux médicaments



ACCOMPAGNEMENT PAR DES MÉDECINS

Sur des thématiques santé :

- Maladie (ex : cardio-vasculaires)
- Addictions
- Cancérologie...

ASSISTANCE

EN CAS D'HOSPITALISATION,
DE MATERNITÉ, D'IMMOBILISATION

AIDE À DOMICILE

2H/JOURS

PENDANT 2 JOURS APRÈS CHAQUE SÉANCE
DE CHIMIOTHÉRAPIE OU RADIOTHÉRAPIE.

6H À 10H MAXI

POUR UNE HOSPITALISATION DE
PLUS DE 48H

12H

POUR UNE GROSSESSE
PATHOLOGIQUE

5 JOURS
DE GARDE D'ENFANTS

VOTRE ENFANT
EST MALADE ?
(pour un enfant
de -16 ans)



VOTRE NOUNOU
EST MALADE ?
(pour un enfant
de -7ans)



300€



POUR LA GARDE D'ANIMAUX
LIMITÉE À 30 JOURS

ÉCOLE À DOMICILE



10 HEURES

DE COURS / SEMAINE

ASSISTANCE À L'ÉTRANGER

• Avance des frais médicaux dans la limite de
8 000€ TTC

• Mise à disposition
d'un médecin
sur place...



• Service d'information et
de prévention médicale
7/7 et 24/24

PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

- INFORMATIONS SUR VOS DROITS
- MÉDIATION
- RECOURS MÉDICAL
- CONSTITUTION DE DOSSIER
- PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCATS ET D'EXPERTS : plafond par litige ou différent > 22 300€



APPELEZ LE
3111
ET TAPEZ
"3"

POUR ÊTRE MIS EN RELATION
AVEC LE SERVICE

APRÉVASSIST'

apréva

VOUS AVEZ
TOUTE NOTRE
ATTENTION



*Le détail de vos prestations Aprévassistent' et leurs conditions d'application sont reprises dans les notices assistance et protection juridique santé. La prestation d'assistance allouée et sa durée sont déterminées par l'assisteuse.
Assureur de la garantie assistance : Ressources Mutuelles Assistance - Union Technique d'assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - SIREN n°444 269 662 - Siège social : 46 rue du Moulin / BP 6202 / 44121 VERTOU CEDEX
Siège social : 20 boulevard Denis Papin - BP 103 - 59012 LILLE CEDEX - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN n° 775 627 391